



## Plainte pour faux et usage de faux

Par **Chateaubriand35**, le **01/03/2017** à **09:16**

Bonjour,

J'ai acheté un tableau sur eBay quin après avoir consulté un expert et m'être rapproché de la veuve du peintre, s'est révélé être un faux. Il est vrai que le prix était relativement bas et aurait pu éveiller en moi des soupçons (1.200 € quand même). Le vendeur m'a délivré un certificat de vente libellé ainsi : je soussigné...certifie avoir vendu à M. X tableau de Claude Venard.... J'ai écrit au vendeur pour lui demander de me rembourser après lui avoir restitué le tableau mais c'est resté lettre morte.

Que me conseillez-vous ?

Merci.

Par **morobar**, le **01/03/2017** à **16:16**

Bonjour,

De demandez la résolution judiciaire de la vente pour la non conformité du produit vendu.

Vous pouvez aussi portez plainte et exiger des D.I. en tant que partie civile.

Pas besoin de qualifier les faits, c'est le rôle de la justice.

Vous exposez par écrit au procureur de la république la situation comme vous l'avez fait ici, joignez les pièces prouvant vos propos.